

Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger



Poste de Consultants long terme en charge de conseiller les éleveurs et agro éleveurs pour le RECA et les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) de Dosso et Tahoua, dans le cadre du Projet REEL Mahita

Janvier 2024

Le Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA) a été créé par la Loi n° 2000-15 du 21 août 2000 et son décret d'application n° 2001-105/PRN/MDR du 18 mai 2001. Il représente l'ensemble de la profession agricole (agro sylvopastorale) du Niger, défend les intérêts des producteurs ruraux et joue l'interface entre les organisations paysannes et les pouvoirs publics, d'une part et les partenaires au développement d'autre part.

Il est un Etablissement Public à caractère Professionnel (EPP). Au niveau national nous avons le réseau national des chambres d'agriculture (RECA) et au niveau régional huit (8) Chambres Régionales d'Agricultures (CRA).

Les principales missions assignées au RECA d'après ses textes fondamentaux sont :

- Faire connaître les préoccupations des diverses catégories de producteurs ruraux et faire valoir leur point de vue dans le cadre des politiques et programmes de développement ;
- Informer les producteurs ruraux dans tous les domaines qui les concernent et faciliter leur accès aux services et ressources en leur fournissant les orientations et les conseils adéquats ;
- Aider les producteurs ruraux dans la promotion et la réalisation de leur projet, en favorisant leurs organisations et en facilitant la mobilisation des appuis techniques et financiers dont ils ont besoin ;
- Représenter et défendre l'intérêt de l'ensemble de la profession agricole ;
- Représenter les Chambres Régionales d'Agriculture auprès des pouvoirs publics ou de toute institution publique, privée, nationale ou internationale.

1. Contexte et justification

L'élevage constitue une activité économique de premier plan au Niger qui occupe plus de 87% de la population active soit comme activité principale, soit comme activité secondaire. Son apport est en moyenne de 15% au revenu des ménages et de 25% à la satisfaction des besoins alimentaires. Les productions animales contribuent pour près de 11% en 2010 à la constitution du Produit Intérieur Brut (PIB) et 24% au PIB agricole, et se placent au premier rang des recettes totales d'exportation des produits agro-sylvo-pastoraux avec un taux de 22%. Le secteur constitue un pourvoyeur de recettes pour l'État et les collectivités territoriales.

Pour les agro-éleveurs et les autres acteurs de filières animales, l'accès à l'information est capital pour minimiser les risques liés au climat et au marché afin de mieux rentabiliser leurs activités économiques.

Au Niger malgré l'avancée enregistrée depuis une bonne décennie dans le domaine des TIC, très peu d'agro-pasteurs les utilisent pour s'informer sur les prophylaxies sanitaires, les cours des marchés des animaux et des produits dont ils ont besoin et sur la disponibilité et les conditions d'accès à l'eau et aux pâturages, etc. Par manque d'informations, les éleveurs en général et ceux des exploitations familiales en particulier font régulièrement face à des multiples risques qui affectent leurs activités (insécurité, conflits, épizooties, variation des prix, disponibilité des ressources, etc.) économiques. Parmi ces facteurs de risque, on distingue les conflits armés, les épizooties, les variations des prix, la disponibilité des ressources naturelles (eau, pâturage ect.).

Pour permettre aux éleveurs et agro-éleveurs de minimiser ce risque et de profiter véritablement de leurs activités, plusieurs projets/programmes ont contribué à la mise en place de quelques systèmes d'information au Niger dont :

- Le Système d'Information sur les Marchés à Bétail (SIM-B) du Ministère en charge de l'élevage avec l'appui technique et financier des partenaires ;
- Le Système d'Information sur la Transhumance (SIT), développé par VSF- Belgique en collaboration avec la Direction du développement pastoral du Ministère de l'élevage du Niger dans deux (2) régions (Dosso et Tillabéry) ;
- Le Système Endogène d'Information et de Suivi Pastorale (SEISPa) mis en place par l'Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger (AREN) dans la région de Diffa avec l'appui de CARE International. Il est animé par les membres de AREN, et les Services Techniques Déconcentrés de l'Elevage (STD/Elevage) de la région.

Ces systèmes ne couvrent pas totalement les besoins des éleveurs/agro-éleveurs, les autres acteurs professionnels ainsi que les potentiels investisseurs dans les différentes filières/chaines de valeurs animales au Niger.

En 2021, le RECA en collaboration avec Enabel dans le cadre du Programme d'Appui au Développement de l'Elevage (PRADEL) a expérimenté l'application du dispositif e- Extension en élevage, qui est le Centre d'Appel en Elevage (CAEL). A la suite de cette expérience de CAEL, quelques améliorations restent encore à faire dont :

- La maîtrise de certaines thématiques en élevage liées aux préoccupations des éleveurs ;
- Le renforcement du personnel de l'équipe opérationnelle ;
- Le renforcement en équipements et matériels techniques (smartphone des éleveurs)

Partant de ce constat, l'intervention REEL Mahita du Portefeuille Niger-Belgique 2022 – 2026, compte renforcer l'amélioration et la mise à l'échelle du CAEL.

Il s'agit de renforcer dans le cadre du projet REEL Mahita, la mise en place d'un dispositif d'information en élevage avec des solutions digitales durables, accessibles et efficaces déjà éprouvées pour renforcer le conseil agricole aux petits producteurs/productrices avec une possibilité de nouer des liens fonctionnels avec d'autres initiatives en cours (e.g. Sit Sahel VSF, le SIM) et une attention à l'implication des femmes professionnelles des filières cibles.

Ainsi, la mise en place d'un dispositif e-Conseil permettra d'expérimenter un ensemble d'outils destinés à produire et/ou analyser des informations à différents groupes cibles du projet REEL MAHITA en plus d'une opérationnalisation d'un service de Centre d'appels Elevage (CAEL) et de ses groupes WhatsApp.

- **Zones d'intervention** : Régions Dosso 29 communes ; Région Tahoua 21 communes ; Région Tillabéri commune de Balleyara
- **Groupes cibles** : exploitations familiales d'élevage, micro-entreprises, coopératives de base, petites, moyennes et grandes entreprises formelles de production, de transformation et de commercialisation, union des coopératives
- **Chaines de valeur** : bétail sur pieds, bétail viande, lait et produits laitiers et aviculture

2. Objectifs

2.1. Objectif Général

Contribuer à la professionnalisation des acteurs des chaînes de valeurs à travers un système d'information adapté aux filières cibles du projet

2.2. Objectif spécifique

Améliorer l'accès à l'information et au conseil au profit des acteurs des filières et chaînes de valeur animales des régions de Dosso et Tahoua à travers un système digital performant

3. Résultats attendus :

Résultat 1 : Un système digital d'information intégrant des services d'appui-conseil et d'informations sur les filières bétail/viande, lait et aviculture est mis au point et fonctionnel

Ce système digital constituera un moyen efficace pour délivrer le conseil à distance à tous les principaux acteurs actifs au sein des chaînes de valeur d'élevage grâce à des canaux ou des outils de diffusion des conseils et des informations leur permettant de prendre de décisions dans le cadre de la création et/ou de consolidation de leurs activités économiques.

Résultat 2 : Les performances du dispositif digital de conseil et d'informations sont suivies et évalués régulièrement.

4. Méthodologie

La mise en œuvre de cette action s'insère dans une démarche globale engagée par le RECA en matière de l'amélioration de l'accès à l'information et au conseil au profit des acteurs professionnels des filières agricoles. Dans le cadre de cette action de subsidie, il est nécessaire de procéder par la maîtrise de la demande des producteurs et autres acteurs professionnels des filières/chaînes de valeur d'élevage en termes d'information et de conseil afin de formuler une offre de service adaptée. Cette mission nécessite la participation de plusieurs acteurs tels que les services techniques, les SVPP, les OPELs/IP, les réseaux d'opérateurs économiques (GEIC) les projets/programmes pour la coordination et la valorisation des initiatives/expériences dans le domaine de la digitalisation de l'information et du conseil au profit des acteurs. A cet effet, le RECA mettra en place un dispositif opérationnel de mobilisation des moyens humains et matériels nécessaires à la réussite de cette mission.

5. Tâches confiées aux trois conseillers en élevage (RECA, Chambre Régionale de Dosso et Chambre Régionale de Tahoua)

- Animer le dispositif de remontée d'informations au profit des différentes catégories d'acteurs ciblés dans le cadre du Projet REEL Mahita ;
- Participer à l'ensemble des activités rentrant dans le dispositif Centre d'Appel en Elevage (CAEL) ;

- Suivre et animer les groupes WhatsApp du CAEL en écoutant régulièrement les messages vocaux des participants, répondant aux questions quand c'est possible, recherchant des réponses pour des questions non maîtrisées, apporter régulièrement des informations aux acteurs ciblés dans le cadre du Projet REEL Mahita ;
- Faire des bilans réguliers des échanges dans le groupe et partager ces synthèses avec les acteurs ciblés dans le cadre du Projet REEL Mahita membres des groupes (une fois par mois) ;
- Appliquer les stratégies et le fonctionnement des outils digitaux qui seront définis suite au diagnostic participatif pour intégrer les microentreprises, coopératives de base, petites moyennes et grandes entreprises formelles de production, de transformation et de commercialisation, union des coopératives dans le dispositif de conseil à distance ;
- Elaborer des messages vocaux, émissions radios sur tout ce qui concerne santé animale, production animale, alimentation des animaux, hygiène, transport et transformation du lait et aviculture, commercialisation et également sur des visites d'expériences, comptes rendus de réunions etc.
- Rédiger des notes d'informations, des fiches de conseil, des partages d'expériences à une fréquence d'une fiche/semaine ;
- Former les acteurs / groupes cibles des maillons des chaînes de valeurs du projet REEL MAHITA sur les outils digitaux mis en place et leur utilisation ;
- Animer des rencontres avec les acteurs des différents groupes cibles du projet REEL MAHITA et les organisations professionnelles des différentes chaînes et valeur ;
- Conduire des missions de terrain pour le suivi et à l'évaluation de la maîtrise des outils déployés au niveau des acteurs /groupes cibles du projet REEL MAHITA ;
- Participer à la capitalisation de l'expérience du système digital sur le terrain ;

6. Livrables attendus des consultants en élevage :

- Etablir un programme de travail mensuel avec détermination des livrables prévus.
- Fournir un rapport mensuel d'activités de la mise en œuvre de l'action de subside
- Fournir un rapport trimestriel d'activités de la mise en œuvre de l'action de subside
- Fournir un rapport annuel d'activités de la mise en œuvre de l'action de subside
- Fournir une note de capitalisation de l'expérience

Le conseiller est placé sous l'autorité du Secrétaire Général de la Chambre Régionale d'Agriculture et du RECA.

7. Durée de la mission

L'exécution de la mission est établie sur une durée de 12 mois avec possibilité de renouvellement

8. Profil et critères d'évaluation du Conseiller élevage

- a. Être titulaire d'un doctorat d'Etat en Science et Médecine Vétérinaire. Le conseiller doit avoir obligatoirement une formation en santé animale (Bac + 6 au minimum en Médecine Vétérinaire) ;

- b. Justifier au moins une année d'expérience dans la production dans l'accompagnement des organisations professionnels d'Eleveurs au Niger ;
- c. Avoir une expérience dans le développement de contenus numériques (vocaux, émissions, animations de groupes WhatsApp, animation de centre d'appel), travailler avec les milieux professionnels (OPA, GIE,),
- d. Parler au moins deux langues nationales (en dehors du français) serait un atout ;

Les candidatures féminines sont vivement encouragées

9. Composition du dossier de candidature et dépôt de dossier

- a. CV détaillé avec références vérifiables,
- b. Copies ou titres de publications des supports produits,
- c. Proposition de prise en charge.
- d. Copie de l'Attestation de Régulation Fiscale (ARF)

La date limite de dépôt de dossier : 28 Février 2024 au siège du Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA) à Niamey.

N.B : Les dossiers de candidatures incomplets ne seront pas examinés.

10. Modalités des paiements

Les paiements seront faits chaque mois après approbation des livrables et de la facture correspondante.

11. Critères d'attribution

Cotation technique (Ct) : **60%**

Cotation financière (Cf) : **40%**

Ce critère sera calculé selon la formule suivante :

$Cf = 100 * Fm / F$, ou Fm est l'offre financière la moins disante et F le prix de l'offre examinée.

Cotation générale (Cg)

Les cotations pour les critères d'attribution seront additionnées (Cg = cotation technique + cotation financière). Le contrat sera attribué au soumissionnaire (consultant) qui obtient la cotation générale la plus élevée.

12. BORDEREAU DES PRIX

Libellé	Unité	Quantité	PU (FCFA/mois)	P Total en FCFA
Expert	Homme/mois	12		
.....		
Montant Hors Taxe				

Date :

Localisation :

Signature :

ANNEXE 1 :**GRILLE D'ÉVALUATION DES EXPERTS**

L'offre technique sera notée sur 100 points répartis de façon suivante :

Critères	Éléments d'appréciation /notation
Note méthodologique	
Compréhension de la mission/des TDRs	5
Clarté et pertinence de la démarche méthodologique et outils proposés	15
Planning d'exécution de la mission : clarté, niveau de détails, agencement	15
Sous Total Méthodologie	35 points
Qualification et compétence des experts	
Expert	Formation et diplômes (10 points)
	Expérience générale (10 points)
	Expérience spécifique (dans les missions similaires 15pts/mission) (45 points)
Sous Total Expert	65 points
Total Général	100

N.B : Seules les offres ayant obtenu un score d'au moins 70 % à l'évaluation technique (voir grille d'évaluation technique) seront retenues pour la suite du processus.

ANNEXE 2 : DÉCLARATION SUR L'HONNEUR – MOTIFS D'EXCLUSION

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire.....
....., déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains.
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**.
 - 8° la création de sociétés offshoreL'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.
2. le soumissionnaire est en **état de cessation d'activités et de non-respect des engagements** vis-à-vis du RECA;
3. le soumissionnaire a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.**

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

 - Exploitation et les abus sexuels ;
 - Infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;Soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
4. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
5. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.

Date :

Localisation :

Signature :

ANNEXE 3 : DÉCLARATION INTÉGRITÉ SOUMISSIONNAIRE

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de candidat à ce poste précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte du RECA.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel du RECA, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour RECA.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que RECA se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date :

Localisation :

Signature :